Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260528-DELIB2026_081-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19
- Absent : 1
Date convocation : 19/05/2026
Date affichage : 19/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. ANDRE René, Adjoints. Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, M. GROUAZEL Yoann, Mme GAUTIER Marie, M. PHILIPPE Jérôme, M. SIMON Ludovic, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Absent excusé : M. BARON Jean-Pierre qui donne procuration à M. ANDRE René

Secrétaire de séance : Mme BARBEDIENNE Maryvonne

DELIBERATION N°2026-081

OBJET : Admissions en non-valeur

Le comptable du Trésor Public nous expose la liste des pièces qui n'ont pu être recouvrées et demande leur admission en non-valeur.

Le montant total des titres irrécouvrables s'élève à 1 158.74 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des pièces d'un montant total de 1 158.74 €.

POUR : 19
CONTRE : 0
BLANCS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	Le secrétaire de séance
TARDY Christian	BARBEDIENNE Maryvonne

MAIRIE DE PLÉDÉLIAC Côtes d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.